



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2718**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 936, avenue Victor Hugo angle rue Capitaine Julien et appartenant à monsieur et madame François Guigues.

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur :** Monsieur Barral

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

**Bureau du 14 novembre 2011****Décision n° B-2011-2718**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 936, avenue Victor Hugo angle rue Capitaine Julien et appartenant à monsieur et madame François Guigues.**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la sécurisation de la rue capitaine Julien, la Commune de Rillieux la Pape a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin qu'elle réalise l'aménagement de cette voie, notamment la création d'un trottoir avec la réalisation d'emplacements de stationnement.

A ce titre, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 31 mètres carrés environ, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 31 de la section BR, et appartenant à monsieur et madame François Guigues.

Aux termes du compromis, monsieur et madame François Guigues céderaient le terrain en cause au prix de 75 € par mètre carré, libre de toute location ou occupation, soit un montant total de 2 325 €.

En outre, l'acquéreur fera procéder à sa charge aux travaux suivants :

- démolition de la clôture existante, y compris évacuation des gravats en décharge,
- construction d'une clôture au nouvel alignement, identique à celle existante,
- dépose et repose du portail et du portillon existants,
- arrachage de la haie existante, y compris évacuation en décharge,
- plantation d'une nouvelle haie arbustive,
- déplacement des réseaux existants si nécessaire.

Ces travaux rendus indispensables par le recouplement de la propriété ne sont pas augmentatifs du prix de vente. L'ensemble de ces travaux est estimé à 39 000 € TTC.

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 2 325 €, soit 75 € par mètre carré, d'une parcelle nu de 31 mètres carrés environ à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 31 de la section BR située 936, avenue Victor Hugo angle rue capitaine Julien à Rillieux la Pape et appartenant à monsieur et madame François Guigues, dans le cadre des travaux de voirie nécessaires à la sécurisation de ladite rue.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 2 325 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

**5° - Le montant** des travaux estimés à 39 000 € TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.**